

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-2-3

Séance du vendredi 11 décembre
2020

FONDS RESISTANCE DEUXIEME AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE ENTRE LA REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme MILLION.
Mme KLINKERT donne procuration à M. BIHL.
Mme RAPP donne procuration à Mme HELDERLE.
M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG.

EXCUSES

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-2-1 du 24 avril 2020 relative à la contribution du Département du Haut-Rhin au Fonds Résistance,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la décision modificative n°1,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-10-2-1 du 23 octobre 2020 relative au premier avenant à la convention de participation au Fonds Résistance conclue entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la convention de participation au Fonds Résistance conclue entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin et son avenant n°1,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de deuxième avenant à la convention de participation au Fonds de Résistance Grand Est du 29 avril 2020 portant sur une évolution du calendrier de remboursement de la participation des collectivités contributrices au Fonds Résistance par la Région Grand Est suite à l'ajustement du différé de remboursement étendu de 24 à 36 mois pour les futurs bénéficiaires du Fonds, tout en maintenant une période de remboursement sur deux ans, prolongeable d'un an,
- Autorise le Président à signer cet avenant joint à la présente délibération.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité